



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Ce document fournit des informations utiles sur la performance énergétique du bâtiment (PEB). Des explications et informations complémentaires plus détaillées figurent dans les pages suivantes.

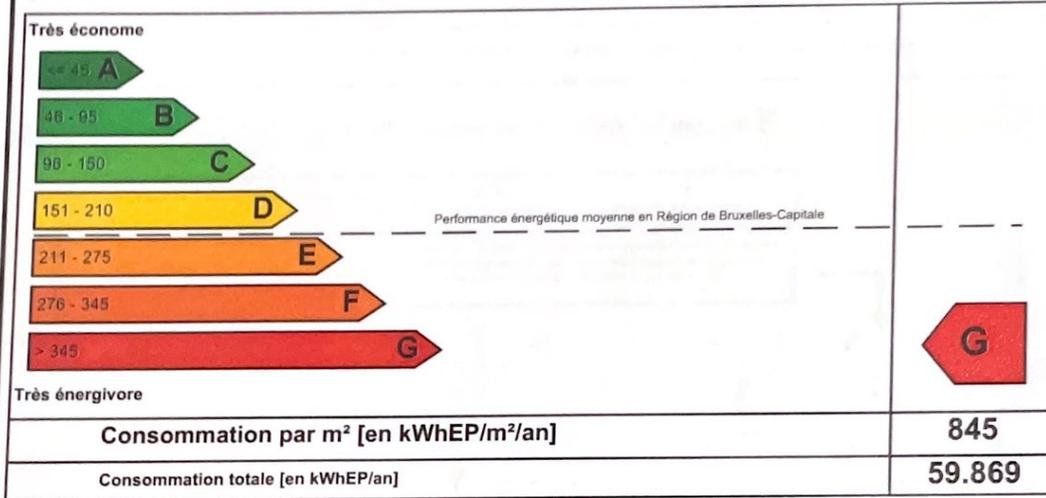
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vanderstichelenstraat 1A
1080 SINT-JANS-MOLENBEEK
appartement 4e
Superficie: 71 m²



Certificat PEB valide jusqu'au: 30/01/2024

1 Performance énergétique du bâtiment



2 Emissions CO2

Emissions annuelles de CO2 par m² [kg CO2/m²/an]

PEU

BEAUCOUP

183

3 Recommandations

Les 3 premières recommandations pour améliorer la performance énergétique sont:

1. Isoler la toiture en pente ou le plancher du grenier
2. Faites effectuer un diagnostic du système de chauffage qui vous indiquera, sans obligation, la pertinence du remplacement de l'ancienne chaudière
3. Prévoir un thermostat d'ambiance programmable.

Retrouvez plus de détails et d'autres recommandations dans les pages suivantes.

4 Informations administratives

Certificat délivré le: 30/01/2014

Certificat PEB n°: 20140130-0000209549-01-2

Présence d'une attestation de réception du système de chauffage:

Si oui, est-elle conforme?

Oui | Non

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Présence d'un rapport de diagnostic:

Coordonnées du certificateur PEB:

Nom: RYCKEBOER Noah

Société:

Affectation:

Habitation individuelle

Numéro d'agrément: 001042928